

## Séance du 18 décembre 2008

Présents : Jean ARRUFAT, Jacques BERNARD, Alain BLANQUER, Christiane D'HALLUIN, Laurent GAUTREAU, Hélène MARCHAL, Marie-Claude de MURCIA, Christian OLLIER, Chantal MONNIER-PUJOL, Pierre USSELMANN

Absents excusés : Jean-Philippe CAZABAT (procuration donnée à Marie-Claude de Murcia)

Secrétaire de séance : Pierre USSELMANN

Le procès verbal du conseil municipal du 21 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### Ordre du jour :

1. Projet de création de la bibliothèque
2. Demande d'aide financière à Hérault Energies pour l'éclairage public
3. Convention entre Hérault Energies et la commune pour le renforcement du réseau public de distribution électrique
4. Suppression du CCAS en tant que budget annexe (intégration du CCAS au budget principal)
5. Situation financière
6. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
7. Travaux pour l'alimentation en eau potable et résultats de la consultation pour les missions : géotechnique, contrôle technique, SPS et topographique
8. Questions diverses

#### **1. Projet de création de la bibliothèque**

Marie-Claude de MURCIA expose le projet dont elle s'est particulièrement occupée.

Mme Kadoura, responsable du livre et de la lecture au Conseil général vient à Lieuran le 16 janvier et il s'agit maintenant de se mettre d'accord sur le principe d'un local qui serait attribué à la bibliothèque. La grande salle de l'ancienne école ne peut être aménagée à un coût raisonnable pour être partagée entre bibliothèque et atelier de poterie. Par contre, l'actuel local du Foyer rural dispose d'une pièce secondaire de 17 m<sup>2</sup> qui ferait parfaitement l'affaire car elle peut être fermée à clef, est accessible par une porte directe, est proche de toilettes, etc. Quant à l'atelier de poterie, il pourrait s'installer dans la plus grande pièce. L'ancienne classe deviendrait alors la principale salle de réunion, ouverte notamment aux associations ; elle peut être facilement aménagée pour recevoir spectacles et projections.

Le maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition, étant bien entendu que les associations seront contactées très rapidement afin de donner leur avis : la proposition est adoptée par 9 voix « pour » et 2 « contre ».

Marie-Claude et Christine joignent les associations pour organiser la réunion prévue.

#### **2. Demande d'aide financière à Hérault Energies pour l'éclairage public**

Et

#### **3. Convention entre Hérault Energies et la commune pour le renforcement du réseau public de distribution électrique**

Les points 2 et 3 sont traités conjointement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis réalisés par Hérault Energies pour les travaux d'enfouissement et d'extension de l'éclairage public.

Ces devis s'élèvent à 8100 € et à 4614,57 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le montant des travaux proposés par Hérault Energies,

**DEMANDE** à Hérault Energies les subventions les plus larges possibles pour le financement de ces travaux

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires à cette affaire.

La convention à signer avec Hérault Energies est destinée à faciliter le renforcement du réseau public de distribution dû à la mise en place du nouveau transformateur et aux nouvelles constructions. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention avec Hérault Energies pour les travaux de renforcement du réseau public de distribution électrique.

#### **4. Suppression du CCAS en tant que budget annexe (intégration du CCAS au budget principal)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget annexe des CCAS sans activité ou de faible activité peut être réintégré au budget principal.

Il s'agit d'une simplification qui ne remet pas en cause l'obligation de disposer d'un CCAS et donc d'un conseil d'administration.

La contrepartie de la réintégration est l'obligation réglementaire de sortir dans les annexes du compte administratif un historique retraçant les opérations.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer le budget annexe du CCAS et de le réintégrer au budget principal et ce, à compter de l'année 2009.

#### **5. Situation financière**

Le maire, sollicité par le Conseil, informe de la situation financière telle qu'elle apparaît à la date d'aujourd'hui alors que toutes les entrées, comme toutes les sorties, ne sont pas encore comptabilisées.

En ce qui concerne le budget Eau Assainissement, apparaît un excédent de 42815 Euros. Par contre, en 2009, avec l'ensemble des travaux prévus, nous devrions nous retrouver avec un déficit transitoire de l'ordre de 235000 Euros qu'il faudra couvrir par deux emprunts, l'un de trésorerie, l'autre à long terme.

Pour le budget général, en fonctionnement, est estimé un excédent de 15000 Euros. En investissement, l'excédent est de 113000 Euros dont une partie pourra peut-être venir épauler le budget Eau.

La situation financière est donc tout à fait saine.

#### **6. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie**

- Le 30 septembre dernier, le maire a signé le bail de location du gîte du Plan du Four avec Mme Sandrine PHARIPOU. Montant du loyer mensuel : 550 € (hors charges).
- Il a cédé à ce même locataire, pour une valeur de 2500 €, l'intégralité du mobilier présent dans le gîte.

#### **7. Travaux pour l'alimentation en eau potable et résultats de la consultation pour les missions : géotechnique, contrôle technique, SPS et topographique**

- Après avoir rappelé le déroulement des études préalables réalisées (Schémas directeur d'assainissement et d'alimentation en AEP), les subventions déjà obtenues du Conseil général et de l'Agence de l'Eau, Monsieur le Maire présente le dossier d'appel d'offre des travaux pour les réseaux assainissement et eau potable établi par Entech Ingénieurs Conseils.

Il indique que le montant des travaux s'élève à 135 500 € HT hors option et 152 565 € HT avec options. La consultation ne sera pas allotie mais comprendra deux options : mise en séparatif de la rue de la Fabrique et réhabilitation du réseau assainissement du chemin de Font d'Arques

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le dossier d'appel d'offre, le montant des travaux proposé et la dévolution des travaux par procédure adaptée.
- mandate Monsieur le Maire en ce qui concerne la rédaction et la signature des documents administratifs de ce marché.

*L'annonce légale pour la consultation des entreprises sera publiée le 5 janvier prochain, pour une remise des offres le 5 février. Le 19 février se tiendra une deuxième commission d'appels d'offre, suivie par un Conseil municipal de décision le 20 février 2009.*

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 décembre pour l'ouverture des plis concernant la consultation pour les missions « contrôle technique », « topographique », « géotechnique » et « coordination sécurité ». Il donne lecture du rapport d'analyse des offres.  
Ont été retenues par la commission d'appel d'offres :
  - Etude géotechnique : CEBTP pour un montant HT de 7 496,00 €
  - Levés topographiques : GEOMETRIS pour un montant de 6 670,00 €
  - Mission CSPS : JPM Ingénierie pour un montant de 1 760,00 €
  - Mission contrôle technique : APAVE pour un montant de 3 900,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les choix de la commission d'appel d'offre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

## **8. Questions diverses**

- 8.1. Un architecte doit être choisi pour la construction du réservoir d'eau. La CCC ne dispose plus d'architecte et on doit chercher par nous-mêmes.
- 8.2. Le plan communal de sauvegarde, disposition obligatoire, fait l'objet d'une convention signée avec les communes de Villeneuve et Nébian. Il touche essentiellement aux risques majeurs et sera élaboré par un bureau d'études de Montagnac.
- 8.3. Le Maire informe le Conseil sur le projet de salle commune du Mas de Roujou (réunion avec les « Amis du Mas de Roujou en date du 13 décembre 2008)
- 8.4. Le site internet de la commune sera mis en ligne début janvier.
- 8.5. Un téléphone portable sera acquis pour communiquer avec les employés.
- 8.6. Une information est donnée (Jean Arrufat et Chantal Pujol) sur les dispositifs Natura 2000 qui ne concernent pas directement la commune. Les anciennes mines de baryte pourraient être concernées prochainement (refuges de chauve-souris). La réserve la plus proche est le lac du Salagou.
- 8.7. Les toboggans qui n'étaient plus aux normes ont été enlevés. Un nouveau toboggan sera installé dans la cour de l'ancienne école du bourg.

Une information est donnée (Hélène Marchal) sur les consultations concernant le retable. L'avis d'un troisième restaurateur est attendu. Pour l'instant, est proposée une étude détaillée du retable, suivie par des travaux de conservation, puis éventuellement de restauration. La DRAC (Direction Régionale à l'Action Culturelle) met en avant la conservation. On attend des compléments d'information sur ce qui doit être fait et les coûts. La DRAC subventionne à raison de 30%, le Département et la Région, beaucoup moins.

Un mur de pierres sèches devra être réparé près du Mas de Roujou (environs maisons MM. Angammare et Dombres).

Le Maire réunira la population à l'occasion des vœux du nouvel an le 3 janvier prochain à 18 h00, ancienne salle de classe.

La mairie sera fermée la semaine du 22 décembre. Il y aura toujours possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique, ou de joindre la mairie par courrier électronique.<maire.lieurancabrieres@orange.fr>

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 19 décembre 2008.